

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 41^e année – N° 32 – Mercredi 4 septembre 2019

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'Etat

Impression et diffusion du Journal officiel – Nouvelles coordonnées

A partir de l'édition du 2 octobre 2019, l'impression et la diffusion du Journal officiel sont assumées par le Centre d'impression Le Pays SA, 2900 Porrentruy.

Les coordonnées sont les suivantes:

Editeur:

Centre d'impression Le Pays SA,
Allée des soupirs 2, 2900 Porrentruy
Tél. 032 465 89 39, Fax 032 466 51 04

Adresse postale pour l'envoi des publications:

Journal officiel de la République et Canton du Jura
Case postale 1350
2900 Porrentruy 1

Adresse courriel:

journalofficiel@lepays.ch

CCP 15-336644-4

Delémont, septembre 2019

La chancellerie d'Etat
Gladys Winkler Docourt

Chancellerie d'Etat

Elections en vue du renouvellement du Conseil national et du Conseil des Etats du 20 octobre 2019

La Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura a enregistré le dépôt des actes de candidatures définitives et les apparentements suivants dans les délais légaux:

A) CONSEIL NATIONAL

Liste 1 Parti socialiste jurassien (PSJ)

- 01.01 Fridez Pierre-Alain, 1957, Fontenais, Médecin généraliste
01.02 Dobler Loïc, 1987, Glovelier, Secrétaire syndical
Les listes 1 et 2 sont apparentées.

Liste 2 Jeunesse socialiste jurassienne (JSJ)

- 02.01 Martins Joakim, 1997, Boncourt, Informaticien généraliste
02.02 Hanini Leïla, 1993, Courroux, Juriste-économiste
Les listes 1 et 2 sont apparentées.

Liste 3 Parti libéral-radical jurassien (PLRJ) – innovation

- 03.01 Donzé Irène, 1975, Les Breuleux, Economiste
03.02 Gerber Ernest, 1963, Cornol, Responsable d'exploitation
Les listes 3, 4 et 5 sont apparentées.

Liste 4 Parti libéral-radical jurassien (PLRJ) – jeunes

- 04.01 Kocher Nicolas, 1990, Delémont, Economiste
04.02 Voirol Gaëtane, 1989, Porrentruy, Podologue ES
Les listes 3, 4 et 5 sont apparentées.

Liste 5 Parti libéral-radical jurassien (PLRJ) – environnement

- 05.01 Sulliger Anne, 1986, Vendlincourt, Maître peintre
05.02 Lovis Anael, 2001, Les Genevez, Etudiant
Les listes 3, 4 et 5 sont apparentées.

Liste 6 Parti chrétien social indépendant (PCSI) Femmes

- 06.01 Beuchat Géraldine, 1969, Glovelier, Cheffe d'entreprise
06.02 Maitre Suzanne, 1956, Delémont, Secrétaire médicale
Les listes 6, 7 et 8 sont apparentées.

Liste 7 Parti chrétien social indépendant (PCSI) Jeunes

- 07.01 Boillat Aurore, 1989, Saignelégier, Etudiante
07.02 Berthold Julien, 1988, Moutier, Chef de projet informatique
Les listes 6, 7 et 8 sont apparentées.

Liste 8 Parti chrétien social indépendant (PCSI) Hommes

- 08.01 Lovis Frédéric, 1971, Boécourt, Instructeur parapente, Directeur Maison du tourisme
08.02 Schaffter Thomas, 1974, Porrentruy, Chef d'entreprise
Les listes 6, 7 et 8 sont apparentées.

Liste 9 Parti démocrate-chrétien du Jura (PDC)

- 09.01 Gschwind Jean-Paul, 1952, Courchavon, Médecin-vétérinaire retraité
09.02 Froidevaux Anne, 1985, Châtillon, Secrétaire générale
Les listes 9, 10 et 11 sont apparentées.

Liste 10 Jeunes démocrates-chrétiens du Jura 1 (JDC)

- 10.01 Génesta-Nagel Karine, 1985, Alle, Secrétaire-comptable
 10.02 Monin François, 1992, Delémont, Ingénieur agronome

Les listes 9, 10 et 11 sont apparentées.

Liste 11 Jeunes démocrates-chrétiens du Jura 2 (JDC)

- 11.01 Wisser Jessica, 1996, Boécourt, Etudiante en droit
 11.02 Piquerez Sébastien, 1993, Porrentruy, Actuaire

Les listes 9, 10 et 11 sont apparentées.

Liste 12 Union Démocratique du Centre (UDC)

- 12.01 Froidevaux Thierry, 1986, Les Emibois, Maréchal-ferrant et agriculteur
 12.02 Gigon Yves, 1970, Courgenay, Assistant social

Les listes 12, 13 et 14 sont apparentées.

Liste 13 Union Démocratique du Centre (UDC) Agricole

- 13.01 Moser John, 1983, Bonfol, Maître agriculteur
 13.02 Stettler Thomas, 1969, Courroux, Maître agriculteur

Les listes 12, 13 et 14 sont apparentées.

Liste 14 Union Démocratique du Centre (UDC) Jeunes

- 14.01 Jobin Elodie, 2000, Les Bois, Apprentie agricultrice
 14.02 Kaufmann Kilian, 1995, St-Ursanne, Agriculteur et employé fiduciaire

Les listes 12, 13 et 14 sont apparentées.

Liste 15 Les Vert-e-s Jurassien-ne-s (Verts)

- 15.01 Hennequin Erica, 1951, Courgenay, Retraitée
 15.02 Robert-Charrue Céline, 1969, Delémont, Archéologue

Les listes 15 et 16 sont apparentées.

Liste 16 Les Jeunes Vert-e-s Jurassien-ne-s (JVverts)

- 16.01 Gagnat Jordan, 2001, Cornol, Etudiant
 16.02 Davila Tristan, 1997, Courrendlin, Apprenti maraîcher

Les listes 15 et 16 sont apparentées.

Liste 17 PEV Jura (PEV)

- 17.01 Mittempergher Silvio, 1967, Châtillon, Paysagiste
 17.02 Nicolet Frédéric, 1975, Rossemaison, Ingénieur HES

B) CONSEIL DES ÉTATS**Liste 1 Parti socialiste jurassien – Jeunesse socialiste jurassienne (PSJ-JSJ)**

- 01.01 Baume-Schneider Elisabeth, 1963, Les Breuleux, Directrice HES
 01.02 Crevoisier Crelier Mathilde, 1980, Porrentruy, Traductrice

Liste 2 Parti démocrate-chrétien du Jura (PDC)

- 02.01 Chaignat-Arnoux Françoise, 1955, Le Noirmont, Employée de commerce
 02.02 Juillard Charles, 1962, Porrentruy, Ministre

Liste 3 Les Vert-e-s Jurassien-ne-s (Verts)

- 03.01 Godat Pauline, 1989, Le Bémont, Psychologue
 03.02 Comment Jean-Marc, 1952, St-Ursanne, Retraité

Liste 4 Union démocratique du centre (UDC)

- 04.01 Stettler Thomas, 1969, Courroux, Maître Agriculteur
 04.02 Froidevaux Thierry, 1986, Les Emibois, Maréchal-ferrant-Agriculteur

Delémont, le 2 septembre 2019

La Chancellerie d'Etat

Service des infrastructures

Restriction de circulation**Route cantonale N° 18**

Commune : Haute-Sorne / Localité : Bassecourt

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après :

Motif: **Marché Forain / Foire d'automne**

Tronçon: **Traversée du village
Rue du Colonel Hoffmeyer (carrefour
rue du Jura)
à la rue Abbé-Monnin (secteur gare)**

Durée: **Le 7 septembre 2019 de 6h à 20h**

Particularités: Néant.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00).

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 12 août 2019

Service des infrastructures
Ingénieur cantonal
P. Mertenat

Service des infrastructures

Restriction de circulation**Route cantonale N° 248.1**

Commune : Les Breuleux

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après :

Motifs: **Travaux de réfection du carrefour
et pose de revêtement**

Tronçon: **Les Breuleux – Le Cerneux-Veusil
Route des Vacheries
Entrée de la localité – carrefour
du Peuchapatte compris**

Durée: **Du mardi 10 septembre 2019 à 13h
au jeudi 12 septembre 2019 à 6h**

Restriction: Fermeture complète du tronçon de jour et de nuit

Particularité: En raison de la pose d'un revêtement bitumineux sur toute la largeur de la chaussée, cette dernière sera fermée à tous les usagers.

La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél: 032 420 60 00).

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 22 août 2019

Service des infrastructures
Ingénieur cantonal
P. Mertenat

Publications des autorités judiciaires

Tribunal cantonal

Examens de notaire

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session d'automne 2019, aux examens en vue de l'obtention du brevet de notaire doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit avec les pièces requises, au Tribunal cantonal, Commission des examens de notaire, Le Château, à Porrentruy, jusqu'au **vendredi 27 septembre 2019** au plus tard.

Dans le même délai, l'émolument, soit CHF 100.– pour la première partie des examens et CHF 200.– pour la deuxième partie des examens, sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

L'épreuve écrite de la première partie des examens aura lieu le lundi 28 octobre 2019. Les épreuves écrites de la deuxième partie des examens auront lieu les lundi 21 et mercredi 23 octobre 2019. Les examens oraux se dérouleront le vendredi 6 décembre 2019.

Porrentruy, le 2 septembre 2019

Le président
de la Commission des examens de notaire
Jean-Marc Christe

Tribunal cantonal

Examens d'avocat-e

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session d'automne 2019, aux examens en vue de l'obtention du brevet d'avocat-e doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit en utilisant le formulaire idoine disponible sur le site Internet de la République et canton du Jura (<http://www.jura.ch/JUST/Avocats/Formation.html>), avec leurs attestations de stage ainsi que leur licence ou de leur maîtrise en droit, au président de la Commission des examens d'avocat, Tribunal cantonal, le Château, à Porrentruy, jusqu'au **vendredi 27 septembre 2019** au plus tard.

Dans le même délai, un émolument de CHF 400.– sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

Les examens écrits auront lieu le lundi 21 octobre, le mercredi 23 octobre et le lundi 28 octobre 2019. Les examens oraux se dérouleront le mardi 3 décembre 2019. L'épreuve de plaidoirie et la remise des brevets sont fixées au jeudi 12 décembre 2019.

Porrentruy, le 2 septembre 2019

Le président
de la Commission des examens d'avocat
Daniel Logos

Publications des autorités communales et bourgeoises

Bonfol

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 27 août 2019 les plans suivants:

- Plan spécial « LandArt »: Plan d'occupation du sol et des équipements, Prescriptions, Dossier de défrichement.

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Bonfol, 29 août 2019

Le Conseil communal

Cœuve

Restrictions de circulation

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, la commune de Cœuve informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Entretien forestier**
Tronçons: **Route communale Cœuve – Courtemaîche**

Période de fermeture: **Mardi 10 et mercredi 11 septembre 2019**

Renseignements: M. Pascal Girardin (079 208 31 54).

Durant cette période, l'accès au Mont-de-Cœuve sera garanti par Porrentruy et par le village de Cœuve.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel forestier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Cœuve le 2 septembre 2019

Conseil Communal

Communes de Châtillon et Rossemaison

Entrée en vigueur du règlement scolaire local du Cercle scolaire primaire du Montchaibeux

Le règlement communal susmentionné, adopté par les Assemblées communales des communes membres de l'entente scolaire du Montchaibeux, a été approuvé par le Département de la formation, de la culture et des sports le 19 août 2019.

Les conseillers communaux ont décidé de fixer son entrée en vigueur au 19 août 2019.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés auprès des secrétariats communaux.

Au nom des Conseils communaux des communes membres de l'entente scolaire du Montchaibeux

Courchapoix

Complément à la publication du 28 août 2019

Election par les urnes d'un-e conseiller-ère communal-e le 20 octobre 2019

Bureau de vote

Lieu: sous-sol du bureau administratif

Heures d'ouverture: 20 octobre 2019, de 10h à 12h.

Courchapoix, le 30 août 2019

Conseil communal

Delémont

Arrêté du Conseil de ville du 26 août 2019

Tractandum N° 21/2019

Le rapport de gestion 2018 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) est accepté.

Les documents sur la base desquels le Conseil de ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Cette décision est soumise au référendum facultatif.

Délai référendaire: 5 octobre 2019

Au nom du Conseil de ville

Le président: Christophe Günter

La chancelière: Edith Cuttat Gyger

Delémont

Réglementation de trafic

Vu la décision du Conseil communal du 2 septembre 2019, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; les articles 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie la réglementation de stationnement suivante:

Stationnement

Réaménagement du parking de la Place de l'Etang – propriété communale parcelle N° 1341

Marquage des places de parc suivantes:

- 137 places de stationnement pour véhicules légers dont 5 places 15 min, 4 places familles et 2 places handicapés
- 3 places de stationnement pour deux-roues
- 1 place de stationnement pour autocars

La gestion du stationnement sera accompagnée des signaux suivants:

- OSR N° 4.20 « Parcage contre paiement ». La durée de parcage sera gérée au moyen d'un horodateur et de barrières électriques
- OSR N°4.17 « Parcage autorisé » avec plaque complémentaire « max. 15 min. »
- OSR N°4.17 « Parcage autorisé » avec plaque complémentaire N° 5.14 « Handicapés »
- OSR N°2.50 « Interdiction de parquer » avec plaque complémentaire « Excepté car touristique »

La circulation à l'interne du parking sera gérée avec la signalisation suivante:

- OSR N° 4.08 « Sens unique »
- OSR N°2.02 « Accès interdit »
- OSR N°2.37 « Obliquer à droite »
- OSR N°2.38 « Obliquer à gauche »
- OSR N°3.02 « Cédez le passage »

Et complétée par des marquages.

Suppression de la signalisation existante contraire à la présente publication.

Le plan de stationnement N° UE-STA-105.DWG, sur lequel figure la signalisation et les marquages, fait partie intégrante de la présente publication et peut être consulté auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

La décision ne requiert pas l'approbation de l'Etat au sens de l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition à la présente décision dans les **30 jours**. Les oppositions, écrites et dûment motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, auprès du secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont

Conseil communal de Delémont

Fontenais

Entrée en vigueur du règlement d'organisation et d'administration

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Fontenais le 17 décembre 2018, a été approuvé par le Gouvernement le 13 août 2019.

Réuni en séance le 26 août 2019, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au secrétariat communal.

Au nom du Conseil communal
Le maire: Y. Petignat
La secrétaire: S. Gigon Rotunno

Haute-Sorne

Entrée en vigueur des statuts du Syndicat de la communauté de l'Ecole secondaire de la Haute-Sorne

Les statuts susmentionnés, adopté par les Assemblées communales de Boécourt le 17 novembre 2018 et de Saulcy le 21 janvier 2019 ainsi que par le Conseil général de Haute-Sorne le 11 décembre 2018, ont été approuvés par le Gouvernement le 26 mars 2019.

Les Conseils communaux ont décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1^{er} février 2019.

Les statuts ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés auprès des secrétariats communaux.

Le Comité de la communauté de l'Ecole secondaire de la Haute-Sorne

Porrentruy

Abrogation de plans

Le Département de l'Environnement de la République et Canton du Jura a abrogé, par décision du 26 août 2019, le plan suivant:

– Plan des périmètres réservés de Porrentruy

Ils peuvent être consultés au Service de l'urbanisme, de l'équipement et de l'intendance, Rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy.

Porrentruy, le 30 août 2019

Porrentruy

Réglementation locale du trafic sur route communale

Vu les décisions du 27 mai 2019 et du 1^{er} juillet 2019, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, l'art. 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie les réglementations du trafic suivantes:

- ⇒ **Pré de l'Etang et route de Belfort, bans N° 195 et 333:**
Instauration du parage contre paiement avec pose du signal OSR 4.20 en lieu et place des zones bleues existantes.
- ⇒ **Allée des Soupirs, tronçon sis entre l'intersection avec la rue Joseph-Trouillat et la place des Benne-lats, ban N° 222:**
Instauration du parage contre paiement avec pose du signal OSR 4.20.
- ⇒ **Rue des Baïches, rue Pierre-Péquignat, rue de la Chaumont, place des Bennelats, Pré de l'Etang, bans N°s 7, 241, 294, 302, 559 et 195:**
Instauration du parage contre paiement avec pose du signal OSR 4.20 en lieu et place des places de stationnement à durées limitées.

La décision ne requiert pas l'approbation de l'Etat au sens de l'art. 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Porrentruy, le 4 septembre 2019

Conseil municipal

Val Terbi

Assemblée de la bourgeoisie de Vicques, lundi 30 septembre 2019, à 19h30, au Centre communal de Vicques (salle réunion I, 1^{er} étage)

Ordre du jour:

1. Salutations et souhaits de bienvenue;
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 17 décembre 2018;
(le document peut être consulté à l'administration communale ou sur le site internet de la commune à l'adresse www.val-terbi.ch);
3. Statuer sur la vente de la parcelle bourgeoise no 127 du ban de Val Terbi - (Vicques) d'une superficie de 217 m², pour le prix de Fr. 17360.-, à Christian Charmillot;
4. Prendre connaissance et accepter le Règlement sur la jouissance des biens bourgeois et d'admission des nouveaux bourgeois de la Commune mixte de Val Terbi – Bourgeoisie de Vicques;
5. Communications;
6. Divers et apéritif.

Le règlement mentionné sous point 4 est déposé publiquement au secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée bourgeoise, où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions dûment motivées seront adressées par écrit durant le dépôt public au secrétariat communal.

Vicques, le 2 septembre 2019

Le Conseil communal

Avis de construction

Les Breuleux

Requérants : Bertrand et Pauline Choffat, Rue de la gare 17, 2345 Les Breuleux. Auteure du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage privé deux places et réduit, PAC extérieure, panneaux solaires photovoltaïques et thermiques sur pans Est et Ouest, pose d'un poêle avec conduit de fumée sur pan Est (faîte), sur la parcelle N° 496 (surface 841 m²), sise Chemin du Marronnier. Zone d'affectation: habitation HAb, plan spécial « Les Barres ».

Dimensions principales: longueur 12 m 50, largeur 10 m, hauteur 4 m 30, hauteur totale 7 m. Dimensions garage: longueur 8 m 15, largeur 6 m, hauteur 3 m 20, hauteur totale 4 m 60. Dimensions pergola: longueur 4 m 50, largeur 3 m 50, hauteur 3 m 10, hauteur totale 4 m 30.

Genre de construction: matériaux: brique ciment, isolation, brique TC, Alba. Façades: crépi ciment, teinte blanc cassé. Toiture: habitation, garage privé et pergola: tuiles béton, teinte grise, pente 23°.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 4 octobre 2019 au secrétariat communal des Breuleux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 30 août 2019

Le Conseil communal

Courtedoux

Requérante: Salt Mobile SA, Rue du Caudray 4, 1020 Renens. Auteure du projet: Amodus SA, Chemin des Lentillières 8, 1023 Crissier.

Projet: construction d'une nouvelle installation de téléphonie mobile + clôture de protection (H: 2 m), sur la parcelle N° 428 (surface 17980 m²), sise Les Prés Dessus. Zone d'affectation: sport et loisirs SA.

Dimensions principales: diamètre 1 m 30, hauteur 25 m 10, hauteur totale 25 m 10.

Genre de construction: mât: acier, teinte RAL à préciser.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 4 octobre 2019 au secrétariat communal de Courtedoux

où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtedoux, le 2 septembre 2019

Le Conseil communal

Haute-Ajoie / Chevenez

Requérants: Sandrine & Jacques Riat, Rue des Aubépines 436, 2906 Chevenez. Auteure du projet: Bleyaert & Minger SA, Grand Rue 21, 2900 Porrentruy.

Projet: construction d'une maison familiale avec terrasse couverte et garage double, panneaux solaires en toiture, PAC ext. + mur de soutènement Ouest-Sud-Est, sur la parcelle N° 4421 (surface 656 m²), sise Rue des Ecluses. Zone d'affectation: habitation HAb, plan spécial Grand Bois Est modifié.

Dimensions principales: longueur 10 m, largeur 8 m 50, hauteur 7 m 75, hauteur totale 7 m 75. Dimensions couvert/technique (59.25 m²): longueur 7 m 90, largeur 7 m 50, hauteur 4 m 90, hauteur totale 4 m 90. Dimensions terrasse couverte: longueur 8 m 50, largeur 4 m 56, hauteur 4 m 48, hauteur totale 4 m 48.

Genre de construction: matériaux: B.A., briques, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte blanche. Toiture: dalle B.A. isolée, étanchée, fini gravier alourdissement.

Dérogations requises: art. 7 lit. b plan spécial Grand Bois Est modifié – hauteur, art. 11 plan spécial – forme de toiture, art. 15 al. 2 plan spécial – hauteur de remblais.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 3 octobre 2019 au secrétariat communal de Haute-Ajoie où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 2 septembre 2019

Le Conseil communal

Muriaux / Le Peuchapatte

Requérante: BNJ FM SA, Route de Delémont 15, 2842 Rossemaison. Auteure du projet: BNJ FM SA, Route de Delémont 15, 2842 Rossemaison.

Projet: ajout d'un système d'antennes DAB+ sur mât existant et matériel ad hoc dans la cabine existante, sur la parcelle N° 556 (surface 767 m²), sise Le Peuchapatte. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: mât: acier, gris.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 4 octobre 2019 au secrétariat communal de Muriaux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Muriaux, le 29 août 2019

Le Conseil communal

Le Noirmont / Le Peu-Péquignot

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg. Auteure du projet: Hitz et Partner SA, Avenue de Savoie 10, 1003 Lausanne.

Projet: échange d'antennes de communication mobile sur mât existant, sur la parcelle N° 3219 (surface 377 m²), sise Le Peu-Péquignot. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: matériaux: existants.

Dérogação requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 4 octobre 2019 au secrétariat communal du Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 4 septembre 2019

Le Conseil communal

Le Noirmont

Requérante: Swisscom Broadcast SA, Ostermundigenstrasse 99, 3050 Berne. Auteure du projet: Swisscom Broadcast SA, Ostermundigenstrasse 99, 3050 Berne.

Projet: installation d'antennes pour le système radio DAB+ sur mât existant, sur la parcelle N° 3405 (surface 87 m²), sise Roc-Montès. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: mât: acier, teinte grise.

Dérogação requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 4 octobre 2019 au secrétariat communal du Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 4 septembre 2019

Le Conseil communal

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Porrentruy

Requérante: Entreprise Jubin Frères SA, Route d'Alle 2B, 2900 Porrentruy. Auteure du projet: Société Boas construction SA - BCO, Chemin des Lentillères 24, 1023 Crissier.

Projet: changement d'affectation partiel du rez-de-chaussée en vue d'aménager un espace pour petite restauration dans le bâtiment N° 40. Ces travaux comprennent: transformation du shop existant avec l'agrandissement de la surface de vente; aménagement d'un espace pour petite restauration avec cuisine, chambres froides et surface pour des places assises. Sur la parcelle N° 1617 (surface 4800 m²), sise Route de Courgenay. Zone d'affectation: MA: zone mixte A.

Dimensions principales: existantes.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 5 juin 2019 et complétée en date du 7 août 2019 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 4 octobre 2019 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Porrentruy, le 2 septembre 2019

Le Service UEI

Porrentruy

Requérante: Société Minerva SA pour Bio Konopia SA, Allée des Soupirs 2, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Atelier d'architecture Le Triangle Hugo Beuchat, Fbg St-Germain 5A, 2900 Porrentruy.

Projet: changement d'affectation d'une partie du rez-de-chaussée du bâtiment N° 2, afin d'y aménager un secteur destiné à la production de cannabis thérapeutique et CBD. Ces travaux comprennent: changement d'affectation partiel d'une partie du rez-de-chaussée afin d'y aménager un local destiné à la production de cannabis thérapeutique et CBD; aménagement partiel des locaux existants en vue de créer des espaces de production, de séchage, stockage, laboratoire et espaces de bureaux. Sur la parcelle N° 359 (surface 5561 m²), sise Allée des Soupirs. Zone d'affectation: MA: zone mixte A.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: existants. Façades: revêtement: existant, teinte: existante. Toit: forme: existante, pente: existante, couverture: existante, teinte: existante.

Chauffage: existante.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 12 août 2019 et complétée en date du 29 août 2019 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 4 octobre 2019 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles

conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Porrentruy, le 2 septembre 2019

Le Service UEI

Val Terbi / Montsevelier

Requérante: BNJ FM SA, Route de Delémont 15, 2842 Rossemaison. Auteure du projet: BNJ FM SA, Route de Delémont 15, 2842 Rossemaison.

Projet: installation d'une nouvelle antenne d'émission DAB+, d'une antenne faisceau hertzien sur mât existant + armoire ext., sur la (parcelle N° 1168 (surface 1945 m²), sise Le Champre. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: existantes. Dimensions armoire technique: longueur 0 m 60, largeur 0 m 60, hauteur 1 m 20, hauteur totale 1 m 20.

Genre de construction: armoire technique: aluminium isolé, teinte RAL 7035 (gris clair).

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 4 octobre 2019 au secrétariat communal de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 29 août 2019

Le Conseil communal

barrières, panneaux de signalisation, etc), création de dessins, esquisses et de devis. Faire partie du service de piquet atelier 24h/24 pour réparer les engins de déblaiement de la neige ainsi que contrôler et réparer certaines installations.

Profil: CFC de constructeur-trice d'appareils industriels ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience souhaitée. Avoir de bonnes connaissances en mécanique, en hydraulique, en pneumatique, en informatique, dans la construction de machines et d'outils, dans la pratique de serrurerie de bâtiment ainsi que dans le dessin. Etre titulaire d'un permis de conduire de minimum catégorie C1. Etre disponible, posséder des capacités avérées pour exécuter les multiples tâches et avoir de bonnes aptitudes à travailler en équipe. Grandes capacités physiques.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice technique/Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 2019 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Serge Willemin, inspecteur des routes à la Section de l'entretien des routes, tél. 032 420 60 10.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Serrurier-ère», jusqu'au 11 septembre 2019.

www.jura.ch/emplois

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ à la retraite du titulaire, le Service des infrastructures (SIN), pour la Section de l'entretien des routes (ENT), met au concours le poste de

Serrurier-ère à 50 %

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: sous la responsabilité du chef des centres d'entretien, entretenir, réparer, remettre en état les véhicules, les engins et les machines du SIN-ENT, de l'UTIX ainsi que d'autres services de l'Administration cantonale. Gérer, contrôler et remettre en état l'ensemble du parc de lames à neige et des saleuses du Canton et de l'autoroute. Réaliser divers travaux techniques de serrurerie: fabrication ou modification de véhicules, engins, machines ou outillage, création d'aménagements de véhicules, fabrication de matériel de voirie (glissières,

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ du titulaire, le Service du développement territorial met au concours le poste de

Chef-fe de la Section de l'aménagement du territoire

Un partage de poste est possible.

Mission: vous organisez et dirigez la Section de l'aménagement du territoire placée sous la responsabilité du Service du développement territorial (SDT), en pilotez les prestations et en assurez la conduite RH et financière. Vous êtes en charge de l'élaboration, du suivi et de la mise en œuvre de la politique cantonale d'aménagement du territoire en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés et les autorités compétentes. Vous faites appliquer les dispositions légales émanant de la Confédération. Vous proposez les orientations stratégiques et les adaptations des dispositifs légaux/organisationnels qui en découlent, assurez l'information et le conseil auprès des autorités. Vous participez à la représentation du Canton auprès des partenaires stratégiques et des instances concernées sur le plan fédéral, intercantonal et communal. Vous appuyez la direction du SDT dans l'accomplissement de ses missions.

Profil: Master universitaire (droit, architecture, ingénierie ou géographie) avec compétences en aménagement du territoire ou en urbanisme ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience de 2 à 4 ans dans une fonction à responsabilités, dans le domaine de l'aménagement du territoire, la gestion de projets importants et la concertation entre acteurs à intérêts diversifiés. Très bonnes connaissances de la planification au niveau cantonal, régional et local, des procédures administratives et du droit de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Leadership, sens de l'organisation, aptitudes à la collaboration pluridisciplinaire, à la communication, à la rédaction et à la négociation. Esprit d'analyse et de synthèse et capacités décisionnelles. Bonnes connaissances des institutions et des contextes jurassien et fédéral. Pratique de l'allemand.

Fonction de référence et classe de traitement:
Responsable de secteur IId/Classe 21.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Daniel Rieder, chef du Service de développement territorial, tél. 032 420 53 10.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Chef-fe de la Section de l'aménagement du territoire », jusqu'au 25 septembre 2019.

www.jura.ch/emplois

de compétences. Etre responsable du domaine de compétences « police-secours ». Planifier les tournus et les horaires de la section. Gérer le contrôle des dossiers et rapports. Effectuer les permanences d'officier-ère de police judiciaire accrédité-e (OS).

Profil: être titulaire du brevet fédéral de policier-ère, des cours de conduite I et II (CCI et CCII), de l'examen professionnel supérieur (EPS) ou s'engager à suivre la formation en question. 2 à 4 ans minimum d'expérience professionnelle. Posséder le permis de conduire. Maîtriser l'environnement informatique de la Police cantonale. Avoir un esprit créatif, d'analyse et de synthèse. Faire preuve d'initiative et de dynamisme. Aptitude à la communication orale et sens du travail en équipe. Compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle.

Fonction de référence et classe de traitement:
Sous-officier-ère supérieur-e de gendarmerie/Classe 17.

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 2019.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès du futur chef de la gendarmerie, Lt Eric Froidevaux, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Sous-officier-ère supérieur-e de gendarmerie, responsable police-secours, planification et contrôle, section III », jusqu'au 20 septembre 2019.

www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à l'engagement du titulaire à une autre fonction, la Police cantonale met au concours le poste de

Sous-officier-ère supérieur-e de gendarmerie, responsable police-secours, planification et contrôle, section III

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Assurer le troisième échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Pouvoir remplacer un-e officier-ère I, selon son domaine

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite au départ du titulaire, la Police cantonale met au concours le poste de

Sous-officier-ère I de gendarmerie à la Section III

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Assurer le premier échelon de contrôle, de conduite et de coordination.

Profil: être titulaire du brevet fédéral de policier-ère, du CCI et du permis de conduire. Maîtriser l'environnement informatique de la Police cantonale. Accorder de l'importance au service public. Avoir un esprit créatif,

d'analyse et de synthèse. Faire preuve d'initiative et de dynamisme. Aptitude à la communication orale et sens du travail en équipe. Compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle.

Fonction de référence et classe de traitement:
Sous-officier-ère I de gendarmerie/Classe 14.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: sur l'ensemble du Canton.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès du futur chef de la gendarmerie, Lt Eric Froidevaux, 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Sous-officier-ère I de gendarmerie à la Section III », jusqu'au 20 septembre 2019.

www.jura.ch/emplois

JURA • CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite au départ du titulaire, le Service de l'informatique met au concours le poste de

Responsable de plateforme

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: intégré au groupe administration des systèmes, vous êtes responsable des plateformes de gestion des droits d'accès, de messagerie et d'impression. Vous travaillez en collaboration étroite avec les autres membres de l'équipe Exploitation mais également avec les services métiers de l'administration et les acteurs des projets menés au sein de l'Etat. Par la compréhension des enjeux de chacun, vous définissez et proposez des solutions concrètes. Vous assistez et dirigez les exploitants des plateformes dans l'exploitation, l'amélioration continue et dans l'évolution de celles-ci.

Profil: Master universitaire en informatique ou formation et expérience jugées équivalentes. Vous justifiez d'au moins 2 à 4 années d'expérience dans une fonction liée aux plateformes sous gestion. Vous avez l'esprit d'équipe, le sens des responsabilités, d'excellentes capacités d'analyse des paramètres complexes et variés, un très bon esprit de synthèse et une capacité à assumer une charge de travail importante. Vous êtes motivé à vous former et à évoluer dans votre travail quotidien. Français parlé et écrit. Bonnes connaissances de l'anglais parlé et écrit. Allemand parlé et écrit représente un atout.

Fonction de référence et classe de traitement:
Collaborateur-trice scientifique IIa/Classe 18.

Entrée en fonction: à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Matthieu Lachat, chef du Service de l'informatique, tél. 032 420 59 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Responsable de plateforme », jusqu'au 11 septembre 2019.

www.jura.ch/emplois



L'ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE IMMOBILIÈRE ET DE PRÉVENTION – ECA JURA

met au concours le poste d'

apprenti(e) employé(e) de commerce section « Services et administration »

Durée de l'apprentissage: 3 ans.

Début de l'apprentissage: août 2020.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès du service du personnel de l'ECA JURA, rue de la Gare 14 à Saignelégier, téléphone 032 952 18 50.

Les candidatures manuscrites, visées par le représentant légal, ainsi que le curriculum vitae et la copie du dernier bulletin scolaire doivent être adressés au service du personnel de l'ECA JURA, Rue de la Gare 14, Case postale 371, 2350 Saignelégier, avec la mention « Postulation » **jusqu'au vendredi 20 septembre 2019.**

L'ECA JURA offre à toutes les intéressées et à tous les intéressés remplissant les conditions d'admission la possibilité d'effectuer la maturité professionnelle commerciale en version intégrée.

Saignelégier, le 27 août 2019

Service du personnel:
Benoît Froidevaux

Le Conseil communal des Breuleux met au concours le poste de

Géomètre conservateur / géomètre conservatrice

Mission: assurer la mise à jour permanente de la mensuration officielle de la commune, conformément aux dispositions fédérales et cantonales en la matière.

Exigences: être inscrit au registre fédéral des géomètres; disposer des ressources matérielles et du personnel compétent pour l'accomplissement de ses tâches ou s'engager à les acquérir.

Rémunération: le géomètre conservateur ou la géomètre conservatrice est rémunéré-e pour son activité

conformément aux dispositions du contrat de service et de l'ordonnance sur le tarif des honoraires pour la conservation des documents cadastraux (RSJU 215.342.6).

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2020, pour une durée indéterminée.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. le maire, Renaud Baume au 078 678 72 49 ou M. Christian Schaller, géomètre cantonal au 032 420 53 10.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.), d'un extrait du casier judiciaire et d'un extrait de poursuites.

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », au Conseil communal des Breuleux, Administration communale, rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux **jusqu'au 7 octobre 2019**.

Marchés publics

Adjudication

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice:

Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy Rue d'Airmont 7

Service organisateur/Entité organisatrice:

Groupement Dolci Stähelin Architectes, à l'attention de Antoine Seuret, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: +41 (0)32 421 96 69, E-mail: as@staehelinpartner.com

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches communales

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché

2.1 Titre du projet du marché

Patinoire de Porrentruy / Tôle de toiture

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV:

45212211 - Travaux de construction de patinoires

Catalogue des articles normalisés (CAN):

111 - Travaux en régie,
113 - Installations de chantier,
352 - Ferblanterie: Couvertures et bardages en tôle fine

3. Décision d'adjudication

3.1 Critères d'adjudication

Prix Pondération 60 %
Références du soumissionnaire Pondération 15 %
Délais Pondération 25 %

3.2 Adjudicataire

Liste des adjudicataires

Nom: Tecton Abdichtungen AG, Breitsteinweg 16, 4704 Niederbipp, Suisse

Prix: CHF 300 000.- avec 7.7 % de TVA

4. Autres informations

4.1 Appel d'offres

Publication du: 19.06.2019

Organe de publication: www.simap.ch

Numéro de la publication 1082441

4.2 Date de l'adjudication

Date: 21.08.2019

4.3 Nombre d'offres déposées

Nombre d'offres: 4

4.5 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, la présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Adjudication

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice:

Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy Rue d'Airmont 7

Service organisateur/Entité organisatrice:

Groupement Dolci Stähelin Architectes, à l'attention de Antoine Seuret, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: +41 (0)32 421 96 69, E-mail: as@staehelinpartner.com

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches communales

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché

2.1 Titre du projet du marché

Patinoire de Porrentruy/Etanchéités et revêtements de toits plats

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV:

45212211 - Travaux de construction de patinoires

Code des frais de construction (CFC):

2241 - Etanchéités et revêtements de toits plats

Catalogue des articles normalisés (CAN):

111 - Travaux en régie,
321 - Construction métallique,
364 - Toitures plates,
365 - Eléments de vitrage préfabriqués, pour toitures

3. Décision d'adjudication

3.1 Critères d'adjudication

Prix Pondération 60
Références du soumissionnaire Pondération 15
Délais Pondération 25

3.2 Adjudicataire

Liste des adjudicataires

Indication: Variante de l'entreprise

Nom: Dentan S.A., Route de Porrentruy 80, 2800 Delémont, Suisse

Prix: CHF 461 201.70 avec 7.7 % de TVA

4. Autres informations**4.1 Appel d'offres****Publication du :** 19.06.2019**Organe de publication :** *www.simap.ch*

Numéro de la publication 1082471

4.2 Date de l'adjudication**Date :** 21.08.2019**4.3 Nombre d'offres déposées****Nombre d'offres :** 6**4.5 Indication des voies de recours**

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, la présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur****Service demandeur / Entité adjudicatrice :**

Syndicat intercommunal district de Porrentruy

Service organisateur / Entité organisatrice :

Syndicat intercommunal district

de Porrentruy, à l'attention de Gregory

Pressacco, Rue d'Airmont 7, 2900 Porrentruy,

Suisse, Téléphone: +41 32 466 88 81,

E-mail: *gregory.pressacco@sidp.ch***1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**

Syndicat intercommunal district de Porrentruy,

à l'attention de Gregory Pressacco,

Rue d'Airmont 7, 2900 Porrentruy, Suisse,

Téléphone: +41 32 466 88 81,

E-mail: *gregory.pressacco@sidp.ch***1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**

20.09.2019

Remarques : L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.**1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**

Date : 18.10.2019 **Heure :** 12:00, **Délais spécifiques et exigences formelles :** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres :21.10.2019. **Remarques :** L'ouverture des offres n'est pas publique**1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**

Autres collectivités assumant des tâches communales

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de services

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché**2.1 Catégorie de services CPC :**

[16] Services d'enlèvement des ordures et d'élimination des eaux usées ; services d'assainissement et services analogues

2.2 Titre du projet du marché

Sacs taxés pour le district de Porrentruy Production, stockage, distribution, encaissement

2.4 Marché divisé en lots?

Non

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**CPV :**

19640000 - Sacs et sachets à ordures en polyéthylène

2.6 Description détaillée des tâches

Production des sacs taxés, stockage et distribution, ainsi qu'encaissement de la taxe au sac pour le district de Porrentruy

2.7 Lieu de la fourniture du service

District de Porrentruy

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 01.01.2020. Fin: 31.12.2026

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution

Début 01.01.2020 et fin 31.12.2026

3. Conditions**3.1 Conditions générales de participation**

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions/garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Selon documents d'appel d'offres

3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

3.6 Sous-traitance

Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: aucun

Conditions de paiement : Aucun émoulement de participation n'est requis**3.10 Langues acceptées pour les offres**

Français

3.11 Validité de l'offre

180 Jours à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

Dossier disponible à partir du: 05.09.2019
jusqu'au 18.09.2019

Langues du dossier d'appel d'offres: Français
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

4. Autres informations**4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**

Voir point 3.1, conditions générales de participation

4.2 Conditions générales

Voir document: 190828_annexe-base de contrat

4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.4 Conditions régissant la procédure

Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour les prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes

4.6 Organe de publication officiel

www.simap.ch

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Avis de mise à ban

- La parcelle N° 1453 du ban de Courrendlin est mise à ban sous réserve des charges existantes;
- il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;
- les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 9 mai 2019

Corinne Suter
Juge civile

Divers

Communauté scolaire de l'Ecole secondaire de la Courtine à Bellelay

**Assemblée des délégués,
mercredi 2 octobre 2019, à 20 h 15,
à l'Ecole secondaire de Bellelay**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la séance du 2 mai 2019
2. Désignation de deux scrutateurs
3. Discuter et accepter un crédit de CHF 30000.– pour l'installation de panneaux photovoltaïques
4. Discuter et accepter les modifications du règlement d'organisation
5. Discuter et accepter les modifications du règlement sur le statut du personnel et les traitements et de l'annexe II
6. Budget 2020
7. Informations sur la marche de l'école
8. Divers

Bellelay, le 4 septembre 2019

La Commission scolaire

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures